



**Extrait du registre des délibérations
Réunion du 17 juin 2026**

L'an deux mille-vingt-six, le 17 juin à 17 heures, se sont réunis, au Gueulard Plus, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration, sur convocation adressée le 22 avril 2026.

Etaient présents :

Elu communautaire : M. Alessandro BERNARDI
Elu communautaire : Mme Marine GONZALES
Elue communautaire : M. Jackie HELFGOTT
Personnalité qualifiée : M. Christian SCHOTT

Était excusé :

Personnalité qualifiée : M. Pascal MADELAINE donnant mandat à M. Christian SCHOTT

En présence d'Emmanuelle CUTTITTA, directrice

N° 2025-16

**OBJET : ADOPTION DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06
MAI 2026**

Alessandro Bernardi souhaite la bienvenue à Marine Gonzales et se satisfait que les anciens membres soient toujours présents au sein du Conseil d'administration. Il propose un tour de table pour que chacun-e se présente.

Les membres du Conseil d'administration sont tous présents et la directrice assiste à l'assemblée.

L'ordre du jour est le suivant :

1) Installation des membres du Conseil d'administration

Le Doyen d'âge, Jackie Helfgott, déclare les membres du Conseil d'administration installés

2) Désignation de la présidence

Le Doyen d'âge, Jackie Helfgott, met aux voix l'unique candidature à la présidence et Alessandro Bernardi est élu Président de la régie personnalisée à l'unanimité

3) Désignation de la vice-présidence

Le Doyen d'âge, Jackie Helfgott, met aux voix l'unique candidature à la vice-présidence et Pascal Madelaine est élu Vice-Président de la régie personnalisée à l'unanimité

4) CR du Conseil d'administration du 14/01/2026

Le Président propose d'adopter le Compte-rendu du Conseil d'administration du 14 janvier 2026, aucune objection n'est relevée et il est adopté à l'unanimité

5) Délégations à la directrice

Le Président présente le projet de délibération relatif aux délégations de pouvoir à la Directrice, en complément des pouvoirs attribués statutairement à la direction, aucune objection n'est relevée et il est adopté à l'unanimité

6) Ordre de mission permanent de la directrice

Le Président présente l'ordre de mission permanent de la directrice, afin de lui permettre de réaliser tous les déplacements nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement. L'ordre de mission permanent est adopté à l'unanimité et le Président est autorisé à le signer

7) Désignation des représentants à l'AFL

En 2022, afin de faire face à un besoin de trésorerie pour financer les investissements relatifs aux économies d'énergie dans l'attente du versement des subventions, le Conseil d'administration avait autorisé le Président à devenir sociétaire de l'Agence France Locale afin de bénéficier d'une ligne de trésorerie. L'AFL demande que chaque sociétaire désigne, à l'issue de l'installation des nouveaux élus, les représentants de la collectivité ou de l'établissement public au sein de l'AFL. Il est adopté à l'unanimité qu'Alessandro Bernardi soit à nouveau titulaire et que la directrice soit suppléante.

8) Ligne de trésorerie AFL

En continuité du point précédent, les membres du Conseil d'administration sont invités à se prononcer quant à la possibilité de souscrire une ligne de trésorerie pour faire face à d'éventuels besoins de trésorerie. En réponse à la question de Jackie Helgott, il est précisé que la directrice rendra compte auprès du Conseil d'administration de l'utilisation ou non de cette ligne de trésorerie, et si oui, à quelle hauteur et pour quelle raison. La ligne de trésorerie jusqu'à un montant de 200 000 € est adoptée à l'unanimité.

9) Modification des tarifs

Le Président présente, avec l'aide de la directrice, une évolution tarifaire à compter de septembre 2026. Les membres du Conseil d'administration ont souhaité rappeler l'importance que les boissons non alcoolisées soient moins chères que la bière et à ce titre, souhaitent que les sirops à l'eau et limonades n'augmentent pas. Un échange s'instaure au sujet du montant de la location de la salle de concert jugé trop bas. Christian Schott rappelle que ce prix est déjà élevé pour les acteurs associatifs, l'augmenter constituerait un frein à leur activité de diffusion, et qu'en raison de sa petite jauge, le secteur privé n'est aucunement intéressé à louer le lieu. Jackie Helfgott évoque la nécessité pour Le Gueulard Plus de présenter une stratégie financière afin de répondre aux enjeux de rayonnement attendus sur tout le territoire communautaire, et même au-delà en raison de son label, tout en intégrant le contexte économique qui va continuer à se tendre dans les prochaines années. Le Président rappelle qu'il appartiendra aux politiques de se positionner quant à la dimension à donner au Gueulard Plus, notamment à l'occasion du renouvellement de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO).

Les modifications des tarifs tenant comptes des corrections apportées sont adoptées à l'unanimité.

10) Avenant n°1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État - Transmission électronique des documents budgétaires

Le Président rappelle que Le Gueulard Plus a déjà mis en place une convention pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité en 2016 et qu'aujourd'hui, il appartient au Conseil d'administration de statuer sur la transmission dématérialisée des

documents budgétaires afin de nous permettre la mise ne place du ~~Compte Financier Unique~~ (CFU). L'avenant n°1 est adopté à l'unanimité.

11) Divers

Le Président, avec l'expertise de la Directrice, fait un point RH sur le Gueulard Plus :

- Point sur les ruptures conventionnelles et les demandes. Les membres sont unanimes sur les conduites à tenir. Les acceptations des demandes doivent rester l'exception
- Information qu'une enquête est menée par l'Inspection du travail suite à des alertes d'employés et d'anciens collaborateurs. Le rapport sera transmis dès réception. Tous les collaborateurs ont été reçus par l'inspectrice (en physique ou à distance). Le Président a eu un point de situation avec cette dernière avant l'envoi du rapport officiel.
- Point sur un entretien préalable à une sanction disciplinaire pour une collaboratrice : cet entretien est totalement indépendant et ne fait pas suite à un refus de rupture conventionnelle.
- Le Gueulard Plus a décidé de prendre attache avec un avocat pour les problématiques RH afin de s'assurer de la bonne gestion en respectant la légalité.
- Une prise de contact avec une médiatrice agréée est en cours afin de réaliser une médiation entre tous les membres de la structure afin d'apaiser les tensions et repartir sur des bases sereines
- Rappel que les QVCT sont une priorité du G+ et que des aides RH ont été réalisées. Le Président rappelle d'ailleurs que la SMAC a versé depuis plusieurs années une Prime sur le Partage de la Valeur aux collaborateurs alors que ce n'est pas obligatoire.
- L'objectif principal de toutes ces démarches étant d'apaiser toutes les tensions, de recentrer la hiérarchie et de reprendre un cadre serein.
- Certains administrateurs apportent leurs points de vue et témoignages sur des situations.

La séance est levée à 15h45

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à l'unanimité,

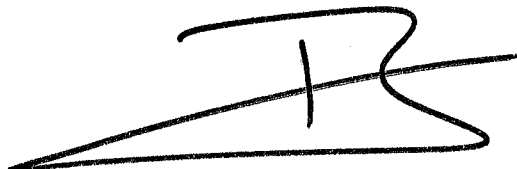
ADOpte le PV du Conseil d'administration du 6 mai 2026

Membres élus : 5
En activité : 5
Membres présents : 4
Membres ayant donné procuration : 1
Membres absents excusés : 0
Membres absents : 0

Pour copie conforme au registre,
Yutz, le 23 juillet 2026

Le Président,

Alessandro BERNARDI



Envoyé en préfecture le 27/07/2026

Reçu en préfecture le 27/07/2026

Publié le

ID : 057-800383861-20260727-DEL202616-DE